

Coordination des organisations paternelles de Suisse romande et de Suisse :

C'est fait!

Les efforts pour donner une voix plus forte aux organisations paternelles dans les débats publics et sur la scène politique ont abouti, tant au niveau de la Suisse romande que de l'ensemble du pays. Une lacune importante sera ainsi comblée dans la défense des intérêts des pères et de leurs enfants. Dans la société du début du 21ème siècle, il n'est plus acceptable que les pères puissent être séparés durablement de leurs enfants et réduits au rôle de tiroir-caisse. Il est temps de faire comprendre aux autorités tutélaires, aux juges, ainsi qu'aux politiciens et politiciennes que le droit des enfants à avoir des relations personnelles avec leur père et leur mère, tel qu'il figure dans la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant doit être réellement pris en compte dans leurs pratiques.

Naissance de la CROP – Coordination Romande des Organisations Paternelles...

Le groupe de travail mis en place par quatre organisations paternelles et une organisation de lutte contre l'enlèvement des enfants, en juin 2004, a élaboré une convention définissant les buts de la coordination romande et précisant les modalités de son fonctionnement. Le 20 octobre 2007, les présidents et délégués de l'Association Jurassienne de la Condition Paternelle (Jura et Jura bernois), des Mouvements de la Condition Paternelle de Fribourg et de Vaud-Valais, ainsi que de Père Pour Toujours Genève se sont retrouvés pour régler les derniers points de détail de la convention. Le but de la CROP est de promouvoir d'une seule voix l'égalité de traitement de droit et de fait des pères, afin que chaque enfant puisse avoir une place équilibrée auprès de ses deux parents. Paternité, coresponsabilité parentale, vie familiale et activités professionnelles sont les thèmes centraux qui guideront l'action de la CROP. Cette entité complète l'action que les organisations membres accomplissent dans le terrain (consultations, conseils, groupes de parole, etc.). Le Bureau est l'organe exécutif de la Coordination. Il réalise le programme approuvé par l'ensemble des organisations membres dans le cadre du budget décidé par celles-ci. Chaque organisation membre a droit à un représentant au Bureau, les organisations comptant plus de cent membres ayant droit à une représentation plus forte. Le Bureau sera conduit par le Coordinateur. Les frais seront partagés entre les organisations membres au prorata des membres cotisants. Le statut d'organisation invitée est accordé à FREDI, Fondation pour la Recherche d'Enfants Disparus, International de Fribourg. Elle est représentée au Bureau par une déléguée avec voix consultative. Les organisations romandes poursuivant les mêmes buts sont invitées à rejoindre la CROP.

Lors de la même séance, il a été décidé que c'est la CROP qui adhérera à l'Association Suisse Pour la Coparentalité. Il est toutefois exigé que les droits de représentation à l'assemblée des délégués soient déterminés de la même manière que si les associations membres de la CROP adhéraient individuellement à l'organisation nationale. Il est demandé en outre que le secrétariat central comprenne une section francophone.

... et naissance imminente de l'Association Suisse Pour la Coparentalité

Les groupes de travail constitués lors de la Väter-Réunion du 19 juin se sont acquittés avec célérité de leur mandat et les organisations intéressées par la création d'une organisation faîtière suisse ont délibéré au sein de leurs comités respectifs sur leur adhésion. C'est ainsi que la volonté de fonder une telle organisation nationale a été votée à l'unanimité lors de la Réunion du 18 septembre. Il fut également opté à l'unanimité pour une organisation dédiée à la coparentalité de préférence à une organisation limitée à la paternité. Le statut d'association selon le code civil s'est imposé sans être contesté. Un organigramme a été discuté et le nom a été choisi. De nouveaux groupes de travail ont été formés pour préparer la charte, les statuts et la conception du site Internet de l'association suisse.

Le 30 octobre, il a été pris connaissance des projets de charte et de statuts et un comité a été désigné. Les candidats présentés par la CROP, Patrick Robinson (Neuchâtel) et Kurt Lehmann (Genève), ont été agréés. Ils siègeront aux côtés de représentants des organisations Mannschafft- Zurich (M. de Luigi), VeV (O. Hunziker), IGM-Berne, Mannzipation-Bâle, VoS (Suisse orientale) et AGNA (Tessin). L'assemblée constitutive a été fixée au 20 novembre déjà, pour bénéficier de l'impact médiatique que pourrait donner à l'événement la Journée de l'UNICEF en faveur des enfants de la rue. L'acronyme retenu pour l'association est GECOBI pour Gemeinsame Elternschaft – Coparentalité – Bigenitorialität.

(D. Roches)